

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du 31 janvier 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E23000192 /35

CODE : 4

La conseillère déléguée

Vu la décision du conseiller délégué du tribunal administratif du 10 novembre 2023 désignant Mme Annick Liverneaux en qualité de commissaire enquêtrice pour une enquête publique ayant pour objet :

*Déclaration d'utilité publique pour l'aménagement de la ZAC multisites du Champ Marqué à Servon-sur-Vilaine ;*

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> septembre 2023 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu le courriel du 28 décembre 2023 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine demande la modification de l'objet de l'enquête, en tant qu'elle porte également sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : L'objet de l'enquête publique pour laquelle Mme Annick Liverneaux a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par décision du 10 novembre 2023 est modifié comme suit :

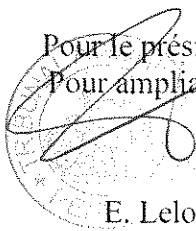
*« 1°) Déclaration d'utilité publique pour l'aménagement de la ZAC multisites du Champ Marqué à Servon-sur-Vilaine et 2°) mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune ».*

**ARTICLE 2** : La présente décision sera notifiée au préfet d'Ille-et-Vilaine (direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial) et à Mme Annick Liverneaux

Copie en sera adressée, pour information, au maire de Servon-sur-Vilaine.

Fait à Rennes, le 31 janvier 2024

Pour le président,  
Pour ampliation,



E. Leloup

La conseillère déléguée,

M. Thalabard